

Cérémonie du 14 juillet

14 juillet 2026

La mairie et le conseil municipal invitent les grauviotes et les grauviots à participer à la cérémonie du 14 juillet et vous donnent rendez-vous à 11h45 au cimetière de Grauves.



Au programme : cérémonie avec fanfare au cimetière, vin d'honneur suivi d'un apéro festif baptisé "LA RONDELLE", réservé aux habitants de Grauves et leurs enfants sur la place de la mairie.

Coordonnées

Cérémonie du 14 juillet
11H45 - CIMETIERE et ensuite place de la mairie
51190
Date
Mardi 14 juillet, 11:45 - 14:45
Infos pratiques

Déclarée fête nationale en 1880, la date du 14 juillet marque la célébration de la République française.

*C'est sous la III^e République, sous l'impulsion du député Benjamin Raspail, que la [loi du 6 juillet 1880](#) consacre le **14 juillet comme jour de fête nationale annuelle**. L'unique article de cette loi ne donne aucune précision, la fête nationale du 14 juillet commémorant les deux 14 juillet, la prise de la Bastille de 1789 ainsi que la première Fête de la Fédération de 1790.*